Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260707-2026_106-DE

République Française

Département FINISTERE

Mairie de CARHAIX-PLOUGUER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	27	29
Vote		
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0		
Date de la convocation		
23 juin 2026		
N° de la délibération		
2026-106		

L'an 2026, le 29 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer s'est réuni sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian, Maire, en salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers municipaux le 23 juin 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le 23 juin 2026.

Présents (27) : M. Christian TROADEC, Maire,

Mmes : Anne-Marie KERDRAON, Isabelle AUFFRET, Alexandra FRAYSSE, Isabelle LE LÉON, Izold GUEGAN, Marie HERVÉ, Émilie LUQUEL, Evelyne LE GUERN, Marie-Laure CLOAREC, Lenaïk JAUBERT, Julie DÉNÈS, Catherine BOULANGER, Fabienne RICHARD

et MM : Paul BOUSSARD, Daniel COTTEN, Hervé PHILIPPE, Serge COUTELLER, Anthony GAGNON, Sébastien GICQUEL, Alan LE BUREL, Patrice LE DU, Yann MANAC'H, Jean-Yves NICOLAS, Claude PRIGENT, Xavier PERCHEC, Pierre-Yves THOMAS

Absents ayant donné procuration (2) : Hélène GUILLEMOT à Evelyne LE GUERN, Valérie LUCAS à Christian TROADEC

Absent : /

Le quorum est atteint.

A été nommée secrétaire : Daniel COTTEN

Actes rendus exécutoires par :

- La publicité sur le site internet, à compter du 3 juillet 2026
- La transmission au contrôle de légalité le 3 juillet 2026

Motion pour pouvoir bénéficier d'une dérogation pour les horaires de fermeture des bars à l'occasion de la Coupe du Monde de Football, au même titre que les communes touristiques

Rapporteur : Jean-Yves NICOLAS

L'UMIH (Union des Métiers de l'Industrie de l'Hôtellerie) du FINISTERE, a informé les communes d'une possibilité de dérogations pour permettre aux communes d'autoriser les débits de boissons qui le souhaitent à fermer leurs établissements à 2 heures du matin à l'occasion de la Coupe du Monde de football, cette dérogation ne s'appliquant qu'aux communes classées touristiques. L'horaire de fermeture habituelle étant 1 heure.

Compte tenu des décalages horaires qui occasionnent des diffusions de certains matchs, notamment ceux de l'équipe de France, à des horaires tardifs, avec des coups d'envoi programmés à 23 heures, minuit, voire plus tard, cette dérogation répond à une forte demande.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260707-2026_106-DE

La Coupe du Monde est un évènement mondial fédérateur et s'adresse à l'ensemble de la population. Le critère de « commune touristique » ne semble pas adapté ni justifié pour l'obtention d'une dérogation. Le football rassemble tous les âges, toutes les régions.

Aussi, pour une raison d'équité entre les collectivités et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve la motion et :

- **Demande à ce que l'ensemble des communes du Finistère puissent bénéficier de la même dérogation que les communes touristiques, à savoir : pouvoir autoriser les maires à laisser les débits de boisson ouverts jusqu'à 2 heures du matin pendant la coupe du Monde de football, les soirs de retransmission des matchs.**
- **Demande en ce sens une modification de l'article 16 de l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2018 réglementant les débits de boissons.**

Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme :

A Carhaix-Plouguer, le 30 juin 2026

Le Maire,

Christian TROADEC

